

<https://pierre-alainmillet.fr/Garder-un-service-partage-de-la>



Conseil municipal du 10 octobre 2022

Garder un service partagé de la gestion de la demande !

- Délibérations - Conseil Municipal -



Date de mise en ligne : lundi 10 octobre 2022

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération clos pour la ville le dossier de l'association du fichier commun du Rhône, après une délibération identique de la métropole le 27 septembre dernier. C'est une histoire lyonnaise originale qui se termine, qui était porteuse d'une ambition politique partagée pour le logement. Nous regrettons de voir ainsi disparaître un outil qui avait été au cœur de nos politiques publiques d'attribution, abandon qui révèle l'incapacité des divers acteurs publics, état, collectivités, bailleurs, réservataires à organiser ensemble cet outil partagé.

La ville utilisait largement cet outil, autant pour le suivi de situations individuelles que pour la connaissance des attributions et du suivi de nos objectifs. Il nous permettait de vérifier les propositions faites, que les dossiers soient complets.. Il était possible aussi de mesurer le niveau de réponse selon le type de demandes, de différencier les attributions en QPV et hors QPV, de suivre les mutations...

Désormais, les bailleurs travaillent dans leur propre système d'information relié au service national d'enregistrement des demandes. Et la métropole va travailler sur son propre système qui sera ouvert aux communes qui le souhaitent. La cohérence entre les deux reposera sur les efforts de chacun pour que les informations passent de l'un à l'autre.

Pour l'instant, nous avons perdu un outil et nous espérons qu'il se reconstruira au fil du temps. Mais nous appelons les associations de locataires, les élus dans les conseils d'administration des bailleurs à porter la plus grande attention à cet enjeu d'une politique partagée de la gestion des demandes et des attributions. Le risque est grand qu'au delà de l'outil, ce soit au final la politique d'attribution qui soit fracturée entre les différentes catégories d'acteurs avec le risque de faire l'inverse des objectifs affichés d'accueil spécifique ou de mixité sociale.